



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 34499

Texte de la question

Mme Claude Darciaux souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la spécialité de gynécologie médicale. En effet, le diplôme spécifique de gynécologie médicale a été rétabli sans toutefois qu'un texte garantisse, d'une part, le libre accès au gynécologue, et d'autre part, le remboursement des actes par la sécurité sociale sans pénalisation financière. Enfin, les structures universitaires nécessaires ne sont pas mises en place. Des études montrent qu'il faut former 119 internes par an pour compenser les départs à la retraite ; or, en 2003, seuls 20 postes ont été créés. En conséquence et au vu de ses divers engagements sur cette question, elle souhaiterait connaître ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Claude Darciaux](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34499

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2004, page 1354